



Juillet 2018

Informations municipales

04 74 67 33 55

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat de mairie	1
Don du sang – Villefranche	2
Auberge de Rivolet	2
Ramassage ferraille - CCAS	2
Réunion publique - Mutuelle communale	2
Conseil municipal	2
Tarifs de location de la salle des fêtes	2
Tarifs des concessions - Cimetières	3
Sou des écoles - Fête de l'école	3
Informations diverses - Ecole	3
NAP - Vœux et inscriptions	3
Tarifs de la cantine	4
Tarifs de la garderie périscolaire	4
Fonctionnement de la NAP temps libre	4
Déclaration annuelle de ruches	4
Jardin partagé	5
Trail de la Fontaine des Anes	5
Association Hippotoufer - stages de cirque	5
ASL - Randonnée mensuelle	5

Dates à retenir

04/07 : Don du sang – Villefranche
05/07 : Dernier délai – Vœux pour les NAP
06/07 : Fête de l'école
07/07 : Apéro concert Poésie - Auberge
10/07 : Ramassage ferraille
9 au 13/07 : Stages de cirque - Hippotoufer
13/07 : Réunion publique – Mutuelle communale à Blacé
17/07 : Bêch'o'jardin – Jardin Partagé
22/07 : Randonnée mensuelle - ASL
26/07 : Conseil municipal
30/08 et 31/08 : Inscriptions NAP



MAIRIE

Secrétariat de mairie

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet www.rivolet.fr:

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

En raison des congés annuels, nous vous informons que le secrétariat de mairie **sera fermé du vendredi 27 juillet au vendredi 17 août 2018 inclus**.

Don du sang – Villefranche-sur-Saône

L'établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 4 juillet**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche.

Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

Auberge de Rivolet

Samedi 7 juillet à 18h30 : Apéro concert poésie : « Hautes Sphères des Prairies » (Slam)

Ramassage ferraille - CCAS

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de RIVOLET collectera la ferraille, le mardi 10 juillet.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer votre ferraille pour le 10 juillet au matin, devant chez vous ou de la déposer dans les bennes prévues à cet effet devant le nouveau cimetière, le même jour à partir de 7 heures. Tous les autres encombrants ne seront pas ramassés. Nous vous remercions de les déposer à la déchèterie d'Arnas.

Les bonnes volontés pour effectuer ce ramassage sont toujours les bienvenues.

Rendez-vous sur le parking de la Salle des Fêtes à 8 heures. Contact : M. FELLOTT, Conseiller municipal au 06 77 81 68 87

Réunion publique – Mutuelle communale

Une réunion publique aura lieu **le vendredi 13 juillet à 18h30 à la salle des fêtes de Blacé** afin d'informer les habitants des communes adhérentes à la mutuelle SOLIMUT des prestations proposées et des modalités d'adhésion.

La commune de Rivolet étant adhérente, les habitants de Rivolet peuvent se renseigner et éventuellement bénéficier de cette mutuelle s'ils le souhaitent.

Conseil municipal

Le Conseil municipal aura lieu **le jeudi 26 juillet à 18h** dans la salle de réunion de la mairie.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal du 21 juin a décidé d'appliquer les tarifs suivants, à partir du 1^{er} janvier 2019 :

	Habitants de Rivolet		Extérieurs	
	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
Journée	240€ (dont 75€ de nettoyage obligatoire)	255€	470€ (dont 75€ de nettoyage obligatoire)	600€
Week-end	330€ (dont 75€ de nettoyage obligatoire)	350€	690€ (dont 75€ de nettoyage obligatoire)	790€
Journée supplémentaire	85€	105€	200€	240€
Nettoyage		Option nettoyage 65€		Option nettoyage 65€
Caution	1 000€	1 000€	1000€	1 000€
Charges conso. électrique (0.42€ le kva)	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel

Chaque association de Rivolet a droit, une fois par an, à une mise à disposition gratuite pour une manifestation lucrative. Les charges d'énergie et de nettoyage seront cependant facturées.

Tarifs des concessions dans l'ancien cimetière et le nouveau cimetière

Le Conseil municipal du 21 juin a décidé d'appliquer les tarifs suivants, à partir du 1^{er} janvier 2019 :

- **Ancien cimetière : concession cinquantenaire :**
 - o Frais de nettoyage (afférents à la remise en état de la concession reprise par la commune). Le montant des frais correspond au montant de la facture de la société effectuant les travaux.
 - o Frais administratifs
- **Nouveau cimetière :**
 - o Concession cinquantenaire : 440 €
 - o Concession trentenaire : 330 €
 - o Cavurne cinquantenaire : 220 €
 - o Cavurne trentenaire : 165 €



ECOLE

Sou des Ecoles – Fête de l'école

Un pot de fin d'année aura lieu **le vendredi 6 juillet à partir de 18h30 au City stade ou à la salle des fêtes**. Ce sera l'occasion de fêter la fin des classes et le départ des CM2 en 6^{ème}.

Informations diverses - Ecole

L'école se terminera le vendredi 6 juillet à 15h30. La rentrée des classes sera le lundi 3 septembre 2108 à 8h30.

Félicitations aux 12 élèves admis en 6^{ème} (Mathis CHASSET, Nathan BESSY, Robin FELLOTT, Suzanne FELLOTT, Nina FLAHAULT, Lou GAILLARD, Amandine JARRY, Léa MOREIRA, Géraud ORTONNE, Anaïs PROVENZANO, Mathieu RICHARD, Noé TALLARON).

Equipe enseignante à la rentrée des classes le lundi 3 septembre 2018 :

- Classe des maternelles : Carole MANSOUR / Lydie ARSAC (le mardi)
- Classe des CP-CE1-CE2 : Pauline FERREIRA à partir de mars
- Classe des CE2-CM1-CM2 : Boris THOMAS qui assurera par ailleurs la Direction

Les horaires de la **garderie périscolaire** seront les suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi : de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h30
- Mercredi : 7h30 à 9h
- Vendredi : de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h.

Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) :

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) se tiendront les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

- **Remise des vœux – date limite le 5 juillet 2018**

Nous vous remercions de remettre au secrétariat de mairie le dossier complet **avant le 5 juillet 2018 (boîte aux lettres de la mairie ou accueil)**. Les réponses qui nous parviendront après cette date ne seront pas prises en compte.

- **Permanences pour les inscriptions – 30 août/31 août 2018**

Nous vous informons que les permanences pour les inscriptions à ces N.A.P. auront lieu **le jeudi 30 août et le vendredi 31 août de 18h30 à 19h30 en mairie**.

Tarifs de la cantine

Le Conseil municipal du 21 juin a fixé, à partir du 3 septembre 2018, le prix du repas de cantine à 4.20€.

La dégressivité reste inchangée, c'est-à-dire :

- 2.50% pour 2 enfants, soit 4.10€
- 5% pour 3 enfants et plus, soit 4€

Tarifs de la garderie périscolaire

Le Conseil municipal du 21 juin a fixé, à partir du 3 septembre 2018, le tarif du temps d'accueil périscolaire du matin à 1.25€ et celui du soir à 2.50€ (carte à 20€, payable à la garderie ou en mairie).

La dégressivité reste inchangée, c'est-à-dire :

- 2.50% pour 2 enfants, soit 19.50€
- 5% pour 3 enfants et plus, soit 19€

Le fonctionnement de la NAP temps libre

Compte tenu des réductions de personnel, la mairie est dans l'obligation de mettre en place de nouvelles modalités d'inscriptions pour la NAP temps libre.

Désormais, l'inscription en NAP temps libre s'effectue pour l'année (1.50€ par NAP), comme les NAP activités avec la souplesse ci-dessous :

- Inscription au trimestre en cours d'année si les parents ont un changement d'horaire ou pour les enfants de maternelle
- Inscription exceptionnelle le matin si l'effectif le permet au tarif de 2€ (carte NAP temps libre exceptionnelle à 10€ à acheter au préalable en mairie).



ENVIRONNEMENT

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)



Jardin partagé

L'équipe du **jardin partagé** vous propose comme rendez-vous de l'été :

- « **bêch'o'jardin** » : **mardi 17 juillet, 18h-20h**

Au programme : entretien du jardin, désherbage, arrosage, cueillette et consommation sur place de la production. Et pour se féliciter du travail accompli, un temps convivial autour d'une boisson fraîche !

Bel été à tous !

L'équipe du jardin partagé

Pour vos questions, vos suggestions : jardinpartagederivolet@gmail.com



ASSOCIATIONS

Trail de la Fontaine des ânes : succès fou fou fou !

Le 10 juin dernier a eu lieu la 8ème édition du Trail de la Fontaine des Ânes.

Cette année, l'organisation a décidé de vous donner un éclairage un peu différent sur cette manifestation, en vous communiquant quelques chiffres.

Le Trail de la Fontaine des ânes ce ne sont pas moins de :

- 70 kg d'oranges, 35 kg de bananes, 6 kg d'abricots secs, 6 kg de dattes, 6 kg de figues, 270 litres de coca, 900 tranches de pain d'épices et quatre-quarts, 420 litres d'eau plate, 360 litres d'eau gazeuse mis à disposition sur les ravitaillements

- 90kg de frites, 70kg de jambon cuit à la broche, près de 300 repas servis, 240 litres de bière vendus à la buvette.

- 63km de parcours débroussaillés par Fifi, balisés et débalisés par les quads, parcourus par les serre-files, les secours, les signaleurs

... le tout pour 1016 trailers inscrits et ravis d'être chouchoutés par près de 100 bénévoles hyper impliqués.

Un grand BRAVO à toute l'équipe pour ce succès fou fou fou !!!!!!!!!!!!!!!

Association HIPPOTOUFER

Stages de cirque en Musique pendant les vacances d'été du lundi 9 au Vendredi 13 juillet 2018

Pour les 5-7 ans : du Mardi au Vendredi de 10h à 12h : **37€** /le stage

Pour les 8-10 ans : du Lundi au Vendredi de 13h30 à 16h : **56€** /le stage

10 ans et + : du Lundi au Vendredi de 16h à 19h : **67€** /le stage

+ Adhésion Hippotoufer (1€), Pour les fratries, réduction de 10 %

INSCRIPTIONS et renseignements sur <http://dindesfolles.com> ou **04.37.55.19.54**

ASL – Randonnée mensuelle

La randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 22 juillet** (4^{ème} dimanche du mois)

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

La Mairie de Rivolet